



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE L'ISLET MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le mardi 5 septembre 2023, à 19 h, à la salle du Conseil. Étaient présents Mesdames les conseillères Monique Gamache, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Jonathan Duval, Damien Jean, Guillaume Lapointe et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 14 AOÛT 2023
04. SUIVI AU PROCES-VERBAL
05. COMPTES A PAYER A CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
 - 06.01. Résolution pour le renouvellement du programme TECQ 2024-2028
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
 - 09.01. Bac pour matériaux de rénovation
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, Famille)
 - 10.01. ORH
11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
 - 11.01. Mandat responsable du dossier café culturel
12. IMMOBILISATION
13. DEMANDES DIVERSES :
14. VARIA :
15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
16. CORRESPONDANCE
17. CLOTURE DE LA SEANCE

Résolution 109-09-2023

Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert.

03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 14 AOÛT 2023

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 août 2023 a été



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 110-09-2023**

Il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le procès-verbal du 14 août 2023 soit accepté tel que présenté.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien.

05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu les explications nécessaires sur la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés ;

ATTENDU QUE sous la résolution **05-01-2023**, le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2022 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, **Résolution 111-09-2022**

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 41 317.26 \$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.


Dany Marois, Greffière-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.01. **Résolution pour le renouvellement du programme TECQ 2024-2028**

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONCLUSION, Résolution 112-09-2023

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

municipalité de St-Damase-de-L'Islet demande
aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, M. Bernard Généreux, député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, M. Mathieu Rivest, député de la Côte-du-Sud, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

Rien

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

Rien

09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)

09.01. Bac pour matériaux de rénovation

Résolution 113-09-2023

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité demande à Concassés du Cap inc. un conteneur à installer tout près du garage municipal pour y déposer les matériaux



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

de petits travaux de rénovation pour le samedi 7 octobre 2023, de 8 h à 16 h.

10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA)

10.01. ORH

Le conseil est d'accord avec l'orientation d'un regroupement avec les ORH de Montmagny et de Kamouraska.
Une résolution suivra à une autre séance.

11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)

11.01. Mandat responsable du dossier café culturel

Résolution 114-09-2023

Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) de mandater madame Dany Marois, D.G./greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité Saint-Damase-de-L'Islet tous les documents nécessaires dans le dossier du café culturel.

12. IMMOBILISATION

Rien

13. DEMANDES DIVERSES :

- Entraide Pascal-Taché : Résolution 115-09-2023

Il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'acheter 2 couverts pour le souper-bénéfice annuel de l'Entraide Pascal-Taché, le 21 octobre, pour un total de 120 \$.

14. Varia :

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

16. CORRESPONDANCE

La liste est lue par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.



N° de résolution
ou annotation

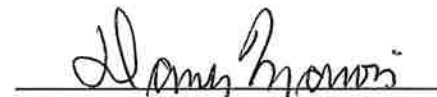
17. CLOTURE DE LA SEANCE

Résolution 116-09-2023

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 19 h 20.



Maire



D.G./Greffière.-trés.

